

CALENDRIER DE SELECTION 2012

Filière Apprentissage – BAC + 2

| | |
|----------------------------------|--|
| Retrait du dossier d'inscription | A partir du 01/12/2011 à l'adresse : www.telecom-lille1.eu |
|----------------------------------|--|

Le dossier peut être retiré sur demande auprès du secrétariat de la filière apprentissage de
TELECOM Lille 1 - Cité Scientifique - Rue Guglielmo Marconi – BP 20145 –
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex.

| | |
|--|-------------------|
| Date limite de dépôt du dossier de candidature | Mardi 6 mars 2012 |
|--|-------------------|

| | |
|---|-----------------------|
| Résultat de la présélection sur dossier | Mercredi 14 mars 2012 |
|---|-----------------------|

| | |
|--|---|
| Epreuves écrites (une demi-journée) et orales (une demi-journée) | Du lundi 26 mars après-midi au vendredi 30 mars 2012 |
|--|---|

| | |
|---|--------------------------|
| Résultats du jury final d'admissibilité | Semaine du 30 avril 2012 |
|---|--------------------------|

Résultats du jury final accessibles sur Internet : www.telecom-lille1.eu

La journée « Portes Ouvertes » se déroulera le Samedi 28 janvier 2012 de 9h00 à 17h00

TELECOM Lille 1
EPREUVES DE SELECTION 2012
POUR L'ACCES A LA FILIÈRE APPRENTISSAGE

PRE-ADMISSIBILITE SUR DOSSIER

Cette pré-admissibilité a pour objectif de retenir les candidats présentant un parcours et un profil réellement compatibles avec la nature et le niveau de la formation dispensée.

Les dossiers de candidatures complets doivent parvenir à TELECOM Lille1 au plus tard le mardi 6 mars 2012. Le jury de pré-admissibilité arrête la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admissibilité, le mercredi 14 mars 2012.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Du 26 au 30 mars 2012

Les épreuves écrites se dérouleront le mardi 27 mars après-midi. Elles ne nécessitent aucunes connaissances particulières si ce n'est celles que sont supposés posséder tous les étudiants, indépendamment de leur spécialité.

Les épreuves orales et les tests de niveau se dérouleront les lundi 26 après midi, mardi 27 matin, mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 mars matin.

Epreuve écrite 1 : projection vidéo

Projection télévisuelle d'un cours sur un sujet scientifique, économique ou technologique, a priori nouveau pour tous les candidats. Puis, réponses à une série de questions et résolutions d'exercices portant directement sur le cours. Les candidats sont autorisés à utiliser les notes personnelles prises pendant la projection.

Epreuve écrite 2 : rédaction d'un document à partir d'un dossier.

Rédaction d'un document, sous une forme fixée dans l'énoncé, et/ou réponses à une série de questions, à partir d'un texte ou d'un dossier remis aux candidats et relatif à une question à caractère sociologique, politique et/ou économique.

Epreuve orale : entretien avec un jury.

Entretien individuel avec un jury à partir du parcours antérieur des candidats, de la perception de leur avenir scolaire et professionnel et des grandes questions d'actualité.

Tests de niveau en mathématiques, électronique et langue anglaise

Chaque test prend la forme d'un questionnaire à choix multiple informatisé auquel le candidat doit répondre dans un temps limité.

Liste d'admissibilité

La liste d'admissibilité est arrêtée lors d'un jury prévu la semaine du 30 avril 2012. Par ailleurs, une décision d'admissibilité peut imposer à son bénéficiaire une mise à niveau préalable dans une ou plusieurs matières, sans laquelle il ne pourra prétendre à une admission.

JURY D'ADMISSION

Juin - Juillet - Septembre 2012

Les candidats admissibles doivent conclure avec une entreprise de leur choix un projet de cursus d'apprentissage, l'entreprise s'engageant à embaucher l'apprenti pour une période de trois années.

Le projet est examiné par le jury d'admission qui statue sur sa validité en fonction des activités proposées, notamment de leur compatibilité avec la nature et le niveau de connaissances et de compétences exigées d'un diplômé de TELECOM Lille1.

Cette dernière phase de la sélection est fondamentale ; le projet constitue, en effet, l'ossature de cursus de formation. La validation du projet vaut décision d'admission à la filière apprentissage.